

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 075/2022

A la Société de Construction et de Développement du Congo « SOCODECO » Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché relatif aux travaux de construction d'un bâtiment-annexe au siège du Journal Officiel à Kinshasa, conclu avec Le Journal Officiel, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard trente-sept millions cent septante-huit mille quatre cent soixante-quatre (CDF 1.037.178.464) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 04/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Scneau de l'Établissement

Directeur Général

*Paulin Jean Pierre KAPUKU  
Directeur Général*